

Déclaration d'incorporation

Conformément à la Directive machine CE 2006/42/CE, Annexe II, 1.B pour quasi-machines

Fabricant :

ez-Wheel SAS

135, route de Bordeaux
Le Moulin de l'Abbaye
16400 LA COURONNE - FRANCE

Personne établie dans la Communauté autorisée
à établir le dossier technique pertinent:

M. GARDES Florian, Directeur des Opérations

Déclarons par la présente que les quasi-machines :

Roues électriques Series 300 : ezW300x/W, ezW300x/WR, ezW300x/CC, ezW300x/CCR

Sont conformes aux parties en vigueur de la Directive Machines 2006/42/CE.

Les parties applicables de la directive sont définies plus précisément dans la documentation technique compilée conformément à la Section B de l'Annexe 7, qui peut être transmise sous forme numérique sur demande dûment motivée des autorités nationales compétentes.

Ainsi qu'aux directives suivantes :

- 2004/108/CE (EMC, compatibilité électromagnétique)
- 1999/5/CE (R&TTE, équipements hertziens)
- 2005/65/UE (RoHS2, substances dangereuses)

Les normes harmonisées suivantes ont été respectées:

- EN ISO 12100 -1, -2 (sécurité des machines)
- NF EN CEI 62061 (évaluation des risques)
- EN 61000 -4-2, -4-3 (compatibilité électromagnétique)
- EN 301 489 -17 v 2.1.1, EN 300 328 v 1.7.1 (CEM pour équipements hertziens)
- EN 55022 (CEM pour appareils de traitement de l'information)

La quasi-machine ne doit pas être mise en service avant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée ait été déclarée conforme aux dispositions pertinentes de la directive machine 2006/42/CE.

La Couronne, 01/01/2017

M. JUAN Antoine, CEO



ez-wheel SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 449 332 EUR
135, route de Bordeaux - Le Moulin de l'Abbaye
16400 LA COURONNE - FRANCE

SIREN 518704887 - APE 2711Z - TVA FR30518704887